|  |
| --- |
| . |
| **DOCUMENT D’INFORMATION SUR LE PROJET (PID)** |
| **PHASE D’ÉVALUATION**  |
| Rapport no : PIDA34556 |  |
| . |
| **Intitulé du projet**  | Tunisie : Projet enseignement supérieur pour l’employabilité (P151059) |
| **Région** | Moyen-Orient et Afrique du Nord  |
| **Pays**  | Tunisie |
| **Secteur(s)**  | Enseignement supérieur (80 %), formation professionnelle (10 %) et autres services sociaux (10 %)  |
| **Thème(s)**  | Éducation pour la promotion de l’économie du savoir (80 %), développement du marché du travail (20 %)  |
| **Instrument de prêt**  | Financement des projets d’investissement  |
| **Identification du projet**  | P151059 |
| **Emprunteur(s)** | Ministère du Développement et de la Coopération internationale  |
| **Organisme d’exécution**  | Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Technologies de l’Information et de la Communication  |
| **Catégorie d’évaluation environnementale**  | C – Non requis  |
| **Date d’élaboration/mise à jour du PID**  | 19 novembre 2015 |
| **Date d’approbation/diffusion du PID**  | 25 novembre 2015 |
| **Date estimative d’approbation par le Conseil**  | 25 février 2016 |
| **Décision de l’examen d’évaluation (à partir de la Note de décision)**  |  |
| **Autre décision**  |  |
| . |
| **I. Contexte du projet**  |
|  | **Contexte national**  |
|  | Depuis janvier 2011, la Tunisie est engagée dans une transition démocratique – processus entamé avec la révolution inédite qui a déclenché le « printemps arabe » – avec l’élection d’une Assemblée constituante en octobre 2011 et l’adoption d’une nouvelle constitution inclusive le 26 janvier 2014, qui protège les libertés fondamentales à l’instar de la liberté de religion, l’égalité des sexes en droits et devoirs, et consacre la décentralisation et l’autonomisation des administrations locales. En décembre 2014, la Tunisie a franchi une autre étape majeure de sa transition vers le statut de nation totalement démocratique, grâce à l’élection de son premier président, suivie en février 2015 de la nomination d’un nouveau gouvernement. Toutefois, le pays continue à faire face à des défis sans précédent. Au lendemain de la révolution, l’économie tunisienne s’est considérablement détériorée juste au moment où, à la fin 2010, le pays se relevait de la crise financière mondiale et des conséquences de la chute des prix du carburant et des denrées alimentaires sur le marché mondial. Le chômage, en particulier au sein de la population jeune instruite, reste un défi majeur pour le pays. Les prévisions de l’OCDE (2014) situent la durée moyenne de la transition entre l’école et l’emploi (c’est-à-dire, le temps qu’il faut à un jeune pour trouver du travail après avoir quitté les institutions d’enseignement) à six ans, avec une variation significative entre les régions, l’intervalle le plus court étant enregistré dans le Grand Tunis (quatre ans). Le chômage, facteur décisif du sentiment de frustration de la jeunesse qui a conduit à la révolution de janvier 2011, a augmenté en 2011 et reste très élevé chez les jeunes instruits. La montée en puissance des groupes extrémistes tels que l’État islamique (EI) pose de nouvelles menaces à la cohésion sociale et à l’économie du pays comme en témoignent les deux dernières attaques contre des touristes en mars et juin 2015. Le recrutement des jeunes tunisiens par les groupes extrémistes actifs dans les conflits à travers la région, couplé au niveau élevé du chômage des jeunes est une préoccupation majeure, notamment face à la perspective d’un retour de ces combattants en Tunisie. Toutefois, même lorsque le chômage ne conduit pas à la radicalisation, il crée les conditions d’une précarité de la jeunesse qui affecte leurs moyens de subsistance et leurs carrières futures. Nombre de diplômés du supérieur ne sont pas bien lotis sur le marché du travail. Le taux de chômage des diplômés de l’enseignement supérieur âgés de 15 à 64 ans en 2011 était de 29,2 %, un chiffre plus élevé que celui de toute autre catégorie de personnes scolarisées et en hausse par rapport aux 13,3 % enregistrés en 2005. Bien plus, le chômage de longue durée touche particulièrement les personnes qui ont reçu une formation supérieure : 46,4 % des chômeurs de longue durée avaient un niveau d’études supérieures en 2011. Si l’on s’attend à une reprise progressive de la croissance qui devrait atteindre 3,5 % en 2015 (par rapport à 2,7 % en 2014), il reste que ce taux ne sera pas suffisamment robuste pour absorber la croissance rapide de l’offre de main-d’œuvre formelle qualifiée. Les récentes attaques terroristes pourraient davantage compromettre les perspectives de croissance du pays. Le taux de chômage élevé cache de grandes disparités entre les régions, le Nord-Ouest et le Sud-Est affichant des niveaux supérieurs à la moyenne nationale. Par exemple, alors que le taux de chômage était de 13,3 % dans l’ensemble du pays en 2013, il se situait à 37 % dans le gouvernorat de Tataouine. De même, le taux de pauvreté moyen reste supérieur de quatre fois dans les régions de l’intérieur, comparé aux zones côtières plus riches. Les disparités régionales ont attisé les protestations politiques, la révolution de 2011 ayant démarré dans les villes et gouvernorats défavorisés et les zones les plus touchées par le chômage.  En dépit de ces défis, la transition politique a créé des opportunités permettant au pays de se donner une nouvelle vision économique et de définir les réformes fondamentales par ordre de priorité. Le nouveau Gouvernement tunisien est conscient de l’urgence à promouvoir la relance économique et la croissance partagée, et aussi de répondre à sa jeunesse qui demande plus d’inclusion aux plans politique, social et économique. Le taux de chômage élevé, en particulier parmi les jeunes, accentue la nécessité de prendre des mesures énergiques afin d’accélérer et d’approfondir les réformes en cours dans le secteur de l’éducation. L’une de ces mesures porte sur l’établissement de partenariats plus étroits avec les entreprises privées dans les secteurs à fort potentiel de création d’emplois à haute intensité de main-d’œuvre en particulier, une démarche nécessaire pour assurer que les programmes d’études correspondent aux besoins du marché de l’emploi. Une récente étude de la Banque mondiale (2014) montre par exemple que la Tunisie dispose d’un avantage comparatif qui devrait permettre au pays de promouvoir avec succès les filières à forte valeur ajoutée dans certains secteurs des services, tels que les technologies de l’information et de la communication (TIC) et les délocalisations, les services professionnels, les télécommunications, le transport et la logistique, le tourisme, les services de santé, ainsi que certains secteurs de production comme le textile et les vêtements, la maroquinerie et les chaussures, l’industrie électrique, l’industrie chimique, la verrerie, la fonderie, les matériaux métalliques pour la construction et l’industrie mécanique, et le mobilier d’intérieur et les sanitaires. Toutefois, le pays devra former le capital humain requis et hautement qualifié pour intégrer ces filières à forte valeur ajoutée.  |
|  | **Contexte sectoriel et institutionnel**  |
|  | La Tunisie a connu un développement rapide de l’enseignement supérieur. L’éducation constitue l’un des principaux piliers de la stratégie de développement du pays depuis son indépendance à la fin des années 50. La Tunisie a généralisé l’accès universel à l’enseignement primaire dans les années 90 et le taux brut de scolarisation (TBS) dans le secondaire a atteint 91 % en 2011, contre 52 % au début des années 90. La population estudiantine des institutions publiques d’enseignement supérieur a aussi augmenté rapidement entre 1995 et 2005, passant de 102 000 à 330 000, et par conséquent, le TBS dans le supérieur est passé de 8 % au début des années 90 à 29 % en 2004 et 35 % en 2011 (UIS). Ce processus a cependant ralenti depuis 2006 : la population estudiantine a augmenté en moyenne de 2 % seulement par an sur la période 2006-2009 et les effectifs, ainsi que le nombre de diplômés a continué de baisser depuis 2009, exacerbé en cela par une baisse de la population. En résumé, et eu égard aux acquis enregistrés dans le secteur de l’éducation en général, la Tunisie compte une population jeune de plus en plus bien scolarisée, qui aspire à l’enseignement supérieur. S’il est vrai que le besoin de réforme ne se limite pas à l’enseignement supérieur, il reste que les autres sous-secteurs de l’éducation ont bénéficié d’un appui accru des organisations internationales et multilatérales telles que l’Union européenne, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l’Agence française de développement (AFD), ce qui n’est pas le cas de l’enseignement supérieur. Le nombre de femmes qui entrent à l’université est élevé et les diplômées du supérieur sont plus nombreuses à rejoindre la population active que les femmes moins scolarisées. En 2011, 60 % de diplômées de l’enseignement supérieur étaient de sexe féminin. En outre, la participation de la main-d’œuvre féminine diplômée du supérieur est de 53 %, légèrement en deçà du pourcentage des pays développés plus riches, et bien supérieur à celui des femmes qui n’ont pas de diplôme universitaire ; la participation moyenne de la main-d’œuvre féminine était de 27 % dans tous les groupes d’éducation. Toutefois, 40,8 % de ces diplômées sont sans emploi, soit environ le double du taux de chômage de l’ensemble des diplômés (21,2 %). Ces différences flagrantes entre hommes et femmes diplômés de l’enseignement supérieur soulèvent des questions dépassant la problématique de l’offre d’enseignement supérieur : des aspects liés à l’offre de main-d’œuvre et des facteurs culturels doivent probablement être pris en compte. La question du niveau de chômage élevé des diplômées pourrait davantage être liée au phénomène des listes d’attente de la fonction publique, un problème bien courant du marché de l’emploi tunisien. Il semble que la promesse implicite du contrat social en Tunisie d’offrir des emplois de bonne qualité dans le secteur public détourne le flux de talents du secteur privé. Dans cette logique, un sondage d’opinion réalisé en Tunisie révèle qu’environ 45 % de jeunes ayant reçu une formation supérieure préfèrent trouver un emploi dans la fonction publique. De même, seuls 10 % environ de jeunes préfèrent un emploi dans le privé et l’écart de préférence est plus grand chez les jeunes que chez leurs parents. En effet, 55 % des travailleurs ayant un niveau d’études postsecondaires étaient employés par le secteur public en 2012 (57 % en 2010 ; 61 % en 2008) (ENPE 2008, 2010, 2012). Bien que la majorité des travailleurs ayant un niveau d’études postsecondaires se trouve dans le secteur public, cette proportion est en recul. Le secteur privé employait quant à lui 45 % des travailleurs de niveau postsecondaire en 2012 avec une tendance à la hausse et une récente analyse de la Banque mondiale révèle que le secteur privé (hôtels, services financiers et transport/communication) a créé (théoriquement) plus d’emplois pour les travailleurs hautement qualifiés que le secteur public. La majorité de ces employés du secteur privé ayant un niveau d’éducation postsecondaire étaient recrutés dans les secteurs des services (67 %), suivis de l’industrie (24 %). Certes, le rôle (encore) décisif du secteur public comme pourvoyeur d’emplois apparaît principalement comme une question liée à la demande de main-d’œuvre, mais les établissements d’enseignement devront contribuer à corriger cette situation en promouvant une culture d’entrepreneurs et l’esprit d’entreprise chez les jeunes. Ils devront également développer des compétences de nature à attirer le secteur privé. Toutefois, la hausse nette des effectifs dans l’enseignement supérieur s’est accompagnée de la création de nouvelles institutions et de structures connexes, la priorité étant accordée aux études moins coûteuses et plus faciles à développer. Actuellement, le système d’enseignement supérieur compte au total 13 universités publiques (dont une spécialisée dans l’enseignement à distance), 198 institutions publiques d’enseignement supérieur, dont 25 instituts supérieurs des études technologiques (ISET) placés sous la tutelle directe du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS). Le développement du secteur de l’enseignement supérieur public s’est fait progressivement après 1986 et cet ordre d’enseignement a accueilli en 2012-2013 approximativement 315 513 étudiants. Les ISET sont aussi un phénomène relativement récent puisque les premiers établissements de ce réseau n’ont ouvert leurs portes qu’en 1992. Toutefois, depuis 2009, le nombre total d’étudiants des ISET a commencé à baisser et a atteint 27 559 inscrits en 2012-2013. Les institutions privées d’enseignement supérieur se développent rapidement et en 2012-2013, 44 établissements privés accueillaient 6,5 % d’environ 340 000 étudiants inscrits dans les universités tunisiennes. La législation régissant l’introduction d’une structure de diplôme de l’enseignement supérieur inspirée du modèle du Processus de Bologne a été adopté, mais son application est loin d’être complète. Bien que n’étant pas elle-même signataire du Processus de Bologne, la Tunisie a adopté le système LMD (licence, master, doctorat) avec des licences qui consistent en 180 crédits ECTS (système européen de transfert et d’accumulation de crédits) (équivalent à trois années d’études à plein temps) et les diplômes de master de 120 crédits ECTS (deux ans à plein temps). Toutefois, la mise en œuvre totale de ce système est loin d’être achevée. Par exemple, l’ECTS est utilisé dans plus de 75 % d’institutions et de programmes, mais dans la pratique, les crédits se basent principalement sur les heures de contact (heures passées par les étudiants sur les activités dirigées par le personnel enseignant, c’est-à-dire, selon une approche centrée sur l’enseignant) ou une combinaison d’heures de contact et de la charge de travail de l’étudiant, plutôt que sur les résultats de l’apprentissage de l’étudiant comme prévu dans le cadre des réformes de Bologne.  |
| . |
| **II. Objectif(s) de développement du projet**  |
|  | L’objectif poursuivi par le projet Enseignement supérieur et employabilité (TEEP) est d’améliorer l’employabilité des diplômés du supérieur et de renforcer la gestion de cet ordre d’enseignement.  |
| . |
| **III. Description du projet**  |
|  | **Nom de la composante**  |
|  | Améliorer l’employabilité des diplômés de l’enseignement supérieur  |
|  | **Observations (facultatif)** |
|  |  |
|  | **Nom de la composante**  |
|  | Moderniser la gestion de l’enseignement supérieur  |
|  | **Observations (facultatif)**  |
|  |  |
| . |
| **IV. Financement (en millions de dollars des États-Unis)** |
|  | Coût total du projet :  | 75,00 | Total du financement de la Banque :  | 70,00 |
|  | Écart de financement :  | 0,00 |  |
|  | **Source de financement**  | **Montant**  |
|  | Emprunteur  | 5,00 |
|  | Banque internationale pour la reconstruction et le développement  | 70,00 |
|  | Total | 75,00 |
| . |
| **V. Exécution**  |
|  | Le ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) est l’entité publique chargée de l’exécution du projet avec l’appui de l’Unité de gestion des projets (PMU). Le MESRS est chargé, en dernière analyse, de l’atteinte des objectifs définis dans le projet et de la supervision, du suivi-évaluation, et de l’appui technique aux universités.  |
| . |
| **VI. Politiques de sauvegarde (y compris les consultations du public)**  |
|  | **Politiques de sauvegarde concernées par le projet**  | **Oui**  | **Non** |
|  | Évaluation environnementale (OP/BP 4.01) |  | **X** |
|  | Habitats naturels (OP/BP 4.04) |  | **X** |
|  | Forêts (OP /BP 4.36) |  | **X** |
|  | Lutte antiparasitaire (OP 4.09) |  | **X** |
|  | Patrimoine culturel physique (OP/BP 4.11) |  | **X** |
|  | Populations autochtones (OP/BP 4.10) |  | **X** |
|  | Réinstallation involontaire de personnes (OP/BP 4.12) |  | **X** |
|  | Sécurité des barrages (OP/BP 4.37) |  | **X** |
|  | Projets relatifs aux voies d’eau internationales (OP/BP 7.50) |  | **X** |
|  | Projets dans des zones en litige (OP/BP 7.60) |  | **X** |
|  | **Observations (facultatif)**  |
|  |  |
| . |

|  |
| --- |
| **VII. Personnes à contacter**  |
|  | **Banque mondiale**  |
|  | Contact :  | Nina Arnhold |
|  | Fonction :  | Spécialiste senior en éducation  |
|  | Tél. : | 5265+3729 / |
|  | Courriel : | narnhold@worldbank.org |
|  |
|  | Contact : | Karine M. Pezzani |
|  | Fonction :  | Responsable des opérations  |
|  | Tél. :  |  |
|  | Courriel : | kpezzani@worldbank.org |
|  |
| . |
|  | **Emprunteur/client/bénéficiare**  |
|  | Nom :  | Ministère du Développement et de la Coopération internationale  |
|  | Contact : | Mme Ben Nasr |
|  | Fonction : |  |
|  | Tél. : |  |
|  | Courriel : | s.bennasr@mdci.gov.tn |
| . |
| . |
|  | **Organismes d’exécution**  |
|  | Nom : | Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Technologies de l’Information et de la Communication  |
|  | Contact : | Mme Najla Romdhane |
|  | Fonction : | Directrice, Unité de Coordination |
|  | Tél. : | 21658478177 |
|  | Courriel : | najlaromdhane@hotmail.fr |
| . |
| . |
| **VIII. Pour de plus amples informations, contacter :** |
|  | L’InfoShop |
|  | Banque mondiale |
|  | 1818 H Street, NW |
|  | Washington, D.C. 20433 |
|  | Téléphone : (202) 458-4500 |
|  | Télécopie : (202) 522-1500 |
|  | Web: http://www.worldbank.org/infoshop |